Réf. Farde e-Assemblées : 2596425

N° OJ : **211**

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/05/2024

Objet : CACI - Contrat d'Ilot QUERELLE.- Opération 3.1 «Made in Querelle».- Règlement du premier appel à initiatives locales, associatives et citoyennes.

Le Conseil communal,

Vu sa décision du 19 février 2024 d'adopter le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle et de le soumettre à l'approbation du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que l'opération 3.1 « Made in Querelle » figure au programme repris dans le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle ;

Considérant que cette opération, pilotée par la cellule Rénovation urbaine, vise à soutenir, en leur apportant une aide financière et un accompagnement, des initiatives locales, associatives et citoyennes, répondant à différents objectifs :

- renforcer le lien social, la solidarité, la convivialité ;
- valoriser les compétences, les talents, les ressources du quartier ;
- soutenir les habitant.e.s et usagers/ères dans leur investissement dans la vie de leur quartier ;

Vu sa décision du 20 novembre 2023 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les propriétaires de mobilier urbain, ayant pour objet l'entretien du matériel subsidié disposé dans l'espace public ;

Vu sa décision du 22 avril 2024 d'adopter la convention-type entre la Ville de Bruxelles et les porteurs de projets socio-économiques, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du matériel subsidié ;

Considérant que l'opération 3.1 « Made in Querelle » est organisée durant toute la période d'exécution du Contrat d'îlot Querelle (2024-2027) sous forme d'appels à projets annuels ;

Considérant que la première édition de l'appel à projets « Made in Querelle » sera organisée du 3 juin au 30 septembre 2024 ;

Considérant que les candidatures, pour être recevables, devront notamment répondre à une ou plusieurs thématiques prioritaires identifiées dans le dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle ;

Considérant que l'activation de l'espace public, la cohésion sociale, la verdurisation, la propreté, l'implication de la jeunesse dans la vie de quartier, la stimulation des modes actifs, la favorisation du bien-être de toutes et tous, l'inclusivité, l'émancipation des femmes et la prise en compte du genre, la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la promotion de la culture, l'environnement, la solidarité, le sport, l'économie circulaire, l'alimentation durable, sont des exemples de thèmes éligibles ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le règlement définissant le cadre et les modalités du premier appel à projets « Made in Querelle » ;

Considérant qu'outre le formulaire de candidature, 2 conventions-type sont annexées au règlement de l'appel à projets :

- la convention-type entre la Ville et les porteurs de projets socio-économiques, ayant pour objet la mise à disposition des habitants du matériel subsidié ;

- la convention-type entre la Ville et les propriétaires de mobilier urbain, ayant pour objet l'entretien du matériel subsidié disposé dans l'espace public ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Le règlement du premier appel à initiatives locales, associatives et citoyennes « Made in Querelle » est adopté, sous réserve d'approbation par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du dossier de base du Contrat d'Ilot Querelle.

Annexes :

Règlement 1° édition Made in Querelle (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 1 : Formulaire de candidature (FR) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Annexe 2 : Convention-type ayant pour objet la mise à disposition des habitants du matériel subsidié (FR) (Consultable au

Annexe 3 : Convention-type ayant pour objet l'entretien par le bénéficiaire du matériel disposé dans l'espace public (FR)